



Nestlé

Good Food, Good Life

Rapport Annuel 2017

Nestlé Côte d'Ivoire





Assemblée Générale
Ordinaire du 25 juin 2018

Exercice 2017

Sommaire

Conseil d'Administration	Page 04
Comité de Direction	Page 05
Rapport du Conseil d'Administration	Page 06
Rapport des Commissaires aux Comptes	Page 17
Résolutions	Page 25
Création de Valeur Partagée	Page 28

Conseil d'Administration de NESTLÉ Côte d'Ivoire S.A.

au 31 décembre 2017



M. Daniel Yapobi
Président



M. Kais Marzouki
Vice-Président



M. Stanislas P. Guedj
Administrateur



M. Georges N'Dia
Administrateur



M. Ricardo Chavez
Administrateur



M. Gilbert Planche
Administrateur



M. Ansoumane Camara
Secrétaire

Commissaires
aux Comptes

Cabinet KPMG
Cabinet Ernst & Young

Commissaires aux
Comptes suppléants

M. Aka Hoba
Cabinet UNICONSEIL

Comité de Direction de NESTLÉ Côte d'Ivoire S.A.

au 31 décembre 2017



M. Stanislas P. Guedj
Directeur Général



M. Ansoumane Camara
Directeur Finances
et Contrôle



M. Raymond Naon
Directeur
Ressources Humaines



Mme Patricia Ekaba
Directrice Communication
Institutionnelle
et Affaires Publiques



M. Kasum Diabaté
Directeur
Supply Chain



M. Thomas Mueller
Directeur
Fabrique Yopougon



M. Khaled Attia
Directeur
Fabrique Abidjan



Mme Karidjat Allouko
Directrice des Ventes



Mme Sandrine Seka
Responsable
Catégorie Culinaires



Mme Awa Diaw-Travaly
Responsable Catégorie
Café et Boissons



Mme Danièle-Ange
N'guetta Awaka
Responsable Catégorie
Nutrition

Rapport du Conseil d'Administration

Assemblée Générale
Ordinaire du 25 juin 2018



Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil d'Administration vous a réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à l'article 25 des statuts, afin de soumettre à votre approbation, les états financiers de synthèse, arrêtés au 31 décembre 2017.



COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Nos activités en 2017 se sont déroulées dans un contexte marqué par un ralentissement de la production agricole (spécialement café) et une augmentation des investissements publics et privés. La Côte d'Ivoire enregistre en 2017 sa sixième année consécutive de croissance forte, tendance qui devrait se poursuivre en 2018. Cette croissance, estimée à 7,5% en 2017, a lieu dans un contexte de recul des exportations agricoles, même si la demande intérieure reste importante.

La croissance de Nestlé Côte d'Ivoire en 2017 témoigne de cette amélioration du cadre macro-économique.

La croissance de nos ventes enregistrées en 2017, couronne, d'une part, les efforts que nous avons menés sur le terrain, en vue de maintenir ou d'améliorer nos parts de marché, dans les divers segments de notre activité.

D'autre part, nos performances sont aussi le résultat de nos initiatives pour :

- Augmenter les ventes, en intensifiant nos activités de promotion, de communication et de ventes directes, à l'endroit des consommateurs.
- Accroître la productivité et la capacité de nos lignes de production, sur les produits culinaires.
- Améliorer la compétitivité et la rentabilité de nos produits, en mettant en place des initiatives de réduction de coûts dans nos usines et au Siège, tout en optimisant les dépenses commerciales et marketing, pour atténuer l'effet de la hausse des coûts des matières premières.
- Assurer un approvisionnement régulier de notre usine, en café vert, malgré le problème de qualité rencontré et une augmentation de prix dépassant les 29%, en 2017.

La croissance en 2017 s'accompagne d'un déficit d'exploitation important, dû :

- A l'augmentation des prix des matières premières et des emballages, mais surtout à la mauvaise qualité du café vert, dont le prix a augmenté de 29%, sans répercussion sur nos prix de ventes,
- Aux charges de restructuration
- Aux écritures de régularisations comptables relatives aux exercices précédents.

Le résultat d'exploitation tient également compte de notre estimation des risques encourus en raison de contentieux pendants. Pour plus de précisions, voir la note B1 de l'Etat annexé aux états financiers annuels.



CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 148 milliards de FCFA est en augmentation de 15,2% par rapport à celui de 2016. Cette croissance résulte de la forte augmentation des exportations (+28,3%) et de la bonne performance des ventes locales (+8,3%).

BILAN

	31/12/2017	31/12/2016
Actif	FCFA	FCFA
Immobilisations incorporelles	1	1
Immobilisations corporelles	63 938 776 998	62 412 169 184
Immobilisations financières	2 287 958 819	4 122 687 091
Stocks	23 131 679 012	17 891 423 087
Créances et emplois assimilés	51 847 464 180	61 280 747 604
Trésorerie - Actif	4 360 479 469	5 001 795 452
Ecart de conversion - Actif	70 303 181	421 341
Total Actif	145 636 661 660	150 708 401 078

	31/12/2017	31/12/2016
Passif	FCFA	FCFA
Capital	5 517 600 000	5 517 600 000
Primes d'apport, d'émission, de fusion	1 043 156 491	1 043 156 491
Ecart de réévaluation	3 434 584 742	3 434 584 742
Réserves indisponibles	1 103 520 000	1 103 520 000
Réserves libres	795 004 173	795 004 173
Report à nouveau	-4 793 543 386	-5 875 499 506
Résultats nets de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	-4 307 648 559	1 081 956 120
Dettes financières diverses	47 447 875 006	37 129 475 566
Passif Circulant	34 025 037 496	28 629 541 190
Trésorerie - Passif	61 371 075 697	77 849 062 302
Ecart de conversion Passif	-	-
Total Passif	145 636 661 660	150 708 401 078

Les capitaux propres connaissent une forte diminution en 2017, due à la perte de 4 307 648 559 F CFA. Les capitaux propres demeurent débiteurs de 2 792 673 461 F CFA, au terme de l'exercice 2017.



COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2017	31/12/2016
	FCFA	FCFA
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises	14 911 702 648	15 668 317 248
Vente de produits fabriqués	131 130 738 494	110 340 825 759
Travaux, services vendus	44 062 714	
Produits accessoires	2 393 063 048	2 902 593 844
Sous-Total Chiffre d'affaires	148 479 566 904	128 911 736 851
Production stockée (ou déstockage) (+ ou -)	2 045 070 904	-2 755 970 864
Sous-Total Autres Produits	2 045 070 904	-2 755 970 864
Total	150 524 637 808	126 155 765 987
Achats de marchandises	-8 242 647 779	-8 337 646 910
Achats de matières premières et fournitures liées	-45 523 276 048	-28 445 109 274
Autres achats	-18 910 761 605	-15 713 806 039
Transports	-9 660 811 651	-4 558 408 718
Services extérieurs	-31 934 472 044	-36 781 223 525
Impôts et taxes	-2 811 256 013	-2 363 632 325
Autres charges	-6 473 712 512	-1 305 407 911
Total	-123 556 937 652	-97 505 234 702
Valeur ajoutée	26 967 700 156	28 650 531 285
Charges de personnel	-20 036 279 075	-18 500 021 634
Excédent Brut d'Exploitation	6 931 421 081	10 150 509 651
Dotations aux amortissements et aux provisions	-6 347 660 600	-7 019 261 128
Reprises de provisions	368 079 008	979 073 649
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	951 839 489	4 110 322 172
Frais financiers	-4 941 285 026	-4 470 575 242
Gains de change	973 003 509	219 599 022
Revenus financiers	0	1 568 189 813
Pertes de change	-531 230 009	-555 608 151
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	-3 547 672 037	871 927 614
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-294 085 705	-410 493 531
Produits des cessions d'immobilisations		
Impôts sur le résultat	-564 692 901	-35 000 000
Charges H.A.O	0	0
Produits H.A.O	98 802 084	655 522 037
RÉSULTAT NET	-4 307 648 559	1 081 956 120



MARCHÉ LOCAL

PRODUITS CULINAIRES

En 2017, la marque MAGGI® a encore enregistré une croissance à deux chiffres, renforçant ainsi sa position de leader sur le marché des bouillons culinaires en Côte d'Ivoire.

L'intensité des activités commerciales ainsi que l'innovation et la rénovation de notre gamme de produits typifiés (MAGGI® Poulet, MAGGI® Arôme, MAGGI® Bœuf) ont été l'un des piliers de cette croissance soutenue.

En outre, nos engagements « Simplement Bon » ont permis à la marque de communiquer sur la qualité de ses produits, de montrer l'impact positif qu'elle a sur son environnement et de faire la promotion d'une bonne hygiène de vie.

En 2018, nous renforcerons notre proximité avec nos partenaires à travers des promotions et nous capitaliserons sur notre savoir-faire en matière de recherche et développement pour les satisfaire davantage.



CAFÉ SOLUBLE

NESCAFÉ® a enregistré une croissance à deux chiffres, en 2017, grâce à deux leviers : des activités commerciales adéquates pendant les périodes clés et une visibilité optimale durant

l'émission « l'Afrique a Un Incroyable Talent ». Nous capitaliserons davantage cette année sur nos activités phares afin de rester le choix préféré de nos consommateurs et atteindre la croissance attendue sur NESCAFÉ®, qui reste le leader, sur le marché du Café Soluble.



MARCHÉ LOCAL

PRODUITS LAITIERS

En 2017, la marque NIDO® a connu une baisse des volumes, suite à l'augmentation de prix des formats en boîte, dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Pour 2018, nous renforcerons davantage la communication sur « FortiCroissance » en mettant en avant les bénéfices-produit.



BOISSONS CHOCOLATÉES

Après deux années consécutives de croissance à 2 chiffres, MILO® a connu un ralentissement dans sa croissance, en 2017.

La marque MILO® relèvera les défis de l'année 2018, grâce à une focalisation sur l'amélioration de la distribution du produit et l'intensification

des actions à l'endroit des acheteurs, pour mieux leur faire connaître le profil nutritionnel de cette boisson.



NESTLÉ NUTRITION

En 2017, NESTLÉ Nutrition a de nouveau connu une croissance à deux chiffres, grâce à une politique d'innovation et de rénovation dynamique qui nous a permis de lancer avec succès de nouveaux produits, notamment CERELAC Fer et NIDO1+.

Pour 2018, nous entendons continuer sur cette lancée et tenir l'engagement de rester à l'écoute de nos consommateurs et partenaires, tant en terme d'innovation, de sensibilisation et de soutien aux bonnes pratiques nutritionnelles à la petite enfance, que d'actions commerciales sur le terrain.



MARCHÉ EXPORT

Les exportations de Nestlé Côte d'Ivoire ont progressé de 33% par rapport à 2016, pour les raisons suivantes :

1. La hausse de la demande en provenance de certains de nos pays importateurs, principalement pour les produits culinaires mais aussi pour le café soluble.
2. L'augmentation des capacités de production sur le Culinaire.

RESSOURCES HUMAINES

L'année 2017 a été marquée par la réorganisation de la structure de l'entreprise afin de lui permettre d'être plus efficace et performante dans un environnement en constante évolution et de plus en plus concurrentiel. Cette réorganisation qui a consisté en une optimisation de notre modèle de fonctionnement a pour objectif de préparer Nestlé Côte d'Ivoire à réaliser une croissance profitable, dès 2018.

Nous avons également poursuivi nos actions dans le cadre du développement du personnel à travers des formations visant particulièrement à améliorer les compétences du Leadership chez les managers.

INVESTISSEMENT

L'investissement s'élève à 7,7 milliards de FCFA., entraîné par l'achèvement de projets d'extension de la capacité de production.

RÉSULTAT

Le résultat net de l'exercice 2017 s'établit à - 4 307 648 559 de FCFA, marquant une perte, par rapport à celui de l'exercice 2016.



Cette perte s'explique par :

- La hausse des prix de matières premières, surtout le café vert dont le prix augmente de plus de 29%, en 2017.
- Les reversements payés au Conseil Café-Cacao, en hausse de 1,8 milliard de FCFA en 2017, par rapport à 2016.
- La restructuration à hauteur de 1,5 milliard de FCFA.

SITUATION FINANCIÈRE

L'endettement total est constitué d'un prêt intra-groupe de 32 milliards de FCFA, d'un crédit moyen terme de 10 milliards, de crédits spots et de découverts, octroyés par les banques locales, pour un montant total de 61 milliards de FCFA.

Les charges financières enregistrent une augmentation, d'environ 11%, par rapport à fin 2016 (4,94 milliards de FCFA, en 2017 contre 4,47 milliards de FCFA, en 2016).

Les comptes clos au 31 décembre 2017 enregistrent une créance sur l'Etat d'un montant de 13,61 milliards de FCFA, au titre du crédit de TVA de 2008 à 2017.

Les procédures de remboursement de ce crédit ont été initiées auprès de l'Etat.

ACTION-BOURSE

Au 31 décembre 2017, le cours de l'action NESTLÉ Côte d'Ivoire en bourse se situait à 1 900 FCFA, soit une hausse de 24,9%, par rapport à son cours de clôture de l'exercice 2016.

DÉCLARATION DES RÉSULTATS

Après constitution de la provision pour impôts sur le résultat, la perte de l'exercice s'élève à 4 307 648 559 de FCFA, à laquelle s'ajoute le report à



nouveau déficitaire de l'exercice 2016 de 4 793 543 386 de FCFA, portant le déficit cumulé à 9 101 191 945 de FCFA.

	FCFA
Dans ces conditions, il n'est pas possible que le Conseil d'Administration puisse verser un dividende aux actionnaires en 2018, au titre de l'exercice 2017.	
Bénéfice net de l'exercice 2017	-4 307 648 559
Report à nouveau 2016	-4 793 543 386
Déficit total	-9 101 191 945



PERSPECTIVES 2017

Notre société poursuivra, en 2018, sa stratégie de croissance et de rentabilité, basée sur la satisfaction des besoins de nos clients, de nos consommateurs et la maîtrise de nos charges d'exploitation. Nos prévisions de chiffre d'affaires sont en augmentation par rapport à 2017.

Les principaux défis auxquels nous faisons face en 2018, demeurent identiques :

- Accroître la productivité et la capacité de nos lignes de production, sur les produits culinaires.
- Améliorer la compétitivité et la rentabilité de nos produits, en prenant des initiatives de réduction de coûts dans nos usines et au Siège, tout en optimisant les dépenses commerciales et marketing, pour atténuer l'effet de la hausse des coûts des matières premières.
- Augmenter les ventes, en intensifiant nos activités de promotion, de communication et de ventes directes, à l'endroit des consommateurs.



Rapport des Commissaires aux comptes

Exercice clos
le 31 décembre 2017



Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Assemblée Générale d'approbation des Comptes
de l'Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Nestlé Côte d'Ivoire S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1 Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Nestlé Côte d'Ivoire S.A. comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et emplois (TAFIRE) pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état annexé.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les informations données dans la note B1 de l'Etat annexé aux états financiers qui sont relatives respectivement à la procédure de demande de remboursement du crédit de TVA, la procédure de réexamen de la notification définitive du contrôle fiscal, la procédure de réexamen des conclusions du contrôle douanier, et le litige encours opposant la société Nestlé Côte d'Ivoire à la société SICG.

Autre information relative à l'entrée en vigueur d'un nouveau référentiel comptable

L'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière et du Système Comptable de l'OHADA qui lui est annexé (ensemble désigné « SYSCOHADA révisé ») est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2018.

La mise en application de ce nouveau référentiel comptable nécessitera une conversion du système comptable actuel ainsi que la préparation des comptes comparatifs 2017 en application des dispositions du SYSCOHADA révisé (Comptes pro-forma) pour le bilan d'ouverture des états financiers de l'exercice 2018.

Ces comptes pro-forma pourraient être différents de ceux soumis à votre approbation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'incidence du changement de référentiel n'a pas encore été chiffrée par la société.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels individuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points. Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilité du Conseil d'Administration relative aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.



Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Assemblée Générale d'approbation des Comptes
de l'Exercice clos le 31 décembre 2017

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2 Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels).

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion au conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires de la société la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Abidjan, le 6 juin 2017

Les Commissaires aux Comptes

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG CI

Jean-Luc Ruelle
Expert Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle Inès Seri-Bamba
Expert Comptable Diplômé
Associé



ANNEXES :

PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts comptables de Côte d'Ivoire et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;



ANNEXES :

PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;



ANNEXES :

PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Etabli en Application de l'Article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA
relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE
Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatives à l'exécution au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

2 Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Convention de rémunération avec M. Stanislas GUEDJ

Administrateur concerné : Monsieur Stanislas Guedj

Nature et Objet : Convention de rémunération de Monsieur Stanislas GUEDJ en qualité de Directeur Général de votre société conclue le 30 décembre 2016.

2.2 Contrat de fourniture de services avec la société Nestlé CWA Ltd

Administrateur concerné : Nestlé, S.A., représentée par Ricardo Chavez

Nature et Objet : Convention de fourniture de services par le département des services financiers partagés (Shared Services Center) de Nestlé Central & West Africa Ltd à Nestlé Cote d'Ivoire, S.A.

Modalités et rémunération : Les charges inscrites à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à FCFA 4 435 020 800.



Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Etabli en Application de l'Article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA
relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE
Exercice clos le 31 décembre 2017

2.3 Convention de prêt financier avec Nestlé Finance International Ltd

- Administrateur concerné : Nestlé, S.A., représentée par Ricardo Chavez
- Nature et Objet : Convention de prêt financier octroyé par Nestlé Finance Internationale Ltd à Nestlé Cote d'Ivoire, S.A. d'un montant de FCFA 32 010 701 656.
- Modalités et rémunération : L'emprunt a été contracté en juin 2013 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an aux conditions de marché. La date d'échéance prévue est le 08 juin 2018. Le taux d'intérêt est déterminé selon celui de la Banque Centrale (BCEAO), plus la marge ; le total ne pouvant excéder 6% l'année. Les charges d'intérêts inscrites à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à FCFA 1 721 379 175.

2.4 Convention portant sur les actions de performance

- Administrateur concerné : Nestlé, S.A., représentée par Ricardo Chavez
- Nature et Objet : Convention relative à l'octroi d'actions de performance non cessibles aux employés afin de les inciter à contribuer à la création de valeur pour Nestlé et permettre aussi à Nestlé d'attirer, de motiver et de retenir des employés hautement qualifiés.
- Modalités et rémunération : La convention a été conclue le 23 février 2017. La valeur des actions octroyées aux employés au titre de l'exercice 2017 s'élève à FCFA 104 592 710.

Abidjan, le 15 juin 2018

Les Commissaires aux Comptes

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG CI

Jean-Luc Ruelle
Expert Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle Inès Seri-Bamba
Expert Comptable Diplômé
Associé



Résolutions



Résolutions proposées

Par le Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire

A titre ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux Comptes et les explications complémentaires fournies par le Conseil d'Administration :

- Approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont présentés et desquels résulte une perte de 4 307 648 559 de FCFA;
- Approuves en outre toutes les opérations et mesures traduites par lesdits états financier de synthèse ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Donne acte au Conseil d'Administration de l'exécution des prescriptions des articles 438 et 440 de l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE, accepte, ratifie et prend acte des opérations effectuées.

Deuxième résolution

- L'Assemblée Générale approuve la proposition faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice s'élevant à -4 307 648 559 de FCFA, au compte Report à nouveau.

Après cette affectation, le compte Report à nouveau présentera un solde débiteur de 9 101 191 945 de FCFA

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en fonction pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.



Résolutions proposées

Par le Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Gilbert PLANCHE vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une période de quatre (04) ans ; soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe à 9 000 000 F CFA par an le montant des indemnités de fonction du Conseil d'Administration, à compter du premier jour de l'exercice en cours.

Sixième résolution

Pour accomplir toutes formalités, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale.



Création de Valeur Partagée

Nos réalisations
2017



NOS RÉALISATIONS 2017

La mise en œuvre opérationnelle du projet d'alphabétisation fonctionnelle des femmes commerçantes du marché de Port Bouet, par le numérique, en partenariat avec l'UNESCO et la Fondation MTN a eu lieu en 2017.

smartphone intégrant un logiciel interactif d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, spécialement conçu pour leur permettre d'être formées sur leur lieu de travail.

Près de 260 « mammies » commercialisant entre autres, nos bouillons MAGGI, ont chacune reçu un

Au bout de six mois d'apprentissage, 65% d'entre elles sont désormais capables de lire, d'écrire et de calculer.



L'autre initiative que nous avons développée l'an dernier et officiellement présentée aux différents acteurs engagés dans la lutte contre le travail des enfants, est une œuvre pour enfants intitulée « Aïssa, l'arbre à

chocolat ». Cette bande dessinée a la particularité d'éduquer les enfants sur la nature des travaux liés à la production du cacao et sur le processus de transformation en chocolat.



NOS RÉALISATIONS 2017

Après ce lancement, Nestlé a publié, en octobre 2017, son premier rapport sur la « Lutte contre le travail des enfants », compte rendu complet de ses actions menées pour mettre fin au travail des enfants dans la cacaoculture, en partenariat avec la Fondation « International Cocoa Initiative » (ICI).

L'évaluation de notre Système de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants a révélé une réduction du travail des enfants de plus de 50 %, sur une période de trois ans.





Nestlé

Good Food, Good Life